REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère de l'Equipement et des Transports

Visa DGLTEJO

Arrêté n°....../MET portant adoption du Règlement Technique Aéronautique – RTA 15, Troisième Edition, amendement n° 05 relatif aux Service de l'information aéronautique

Le Ministre de l'Equipement et des Transports;

VU: la loi n° 2018-040 du 13 novembre 2018, portant code de l'aviation civile;

VU : le décret n° 2018-157 du 19 novembre 2018, portant application des dispositions de la loi n°2018-040 du 13 novembre 2018, portant code de l'aviation civile ;

VU: le décret 157-2007 du 06 septembre 2007, relatif au conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres;

VU : le décret n°155-2020 du 09 aout 2020 portant nomination des membres du Gouvernement ;

VU : le décret n° 063 - 2021 du 03 mai 2021, fixant les attributions du Ministre de l'Equipement et des Transports et l'organisation de l'administration centrale de son département ;

VU: l'arrêté n° 1111 /MET du 11 décembre 2020, portant adoption du Règlement Technique Aéronautique – RTA 15, Deuxième Edition, amendement n° 04 relatif aux Service de l'information aéronautique.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

Arrête:

<u>Article premier</u>: Le présent arrêté adopte et rend applicables les dispositions règlementaires contenues dans le Règlement Technique Aéronautique -RTA 15, Troisième Edition, amendement n° 05 relatif aux Service de l'information aéronautique.

<u>Article 2</u>: Les procédures techniques relatives à la mise en œuvre des dispositions du présent Règlement Technique Aéronautique -RTA 15 - Troisième Edition seront fixées par décision du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Article 3: Le Règlement Technique Aéronautique -RTA 15 – Troisième Edition constitue l'annexe au présent arrêté.

Article 4: Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 5: Cet arrêté est applicable à partir du 04 novembre 2021.

Article 6: Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouakchott, le

Mohamedou M'Haimid

And the second training and the second training to the second second second second second second second second

plint I have been also been produced to the contract of the co

termediate in the Armie and I comment to the first of the second and the second and the second and the second

transfer ub emplify paid entire the land of the contract of the land of the land of the land of the land of the

Ampliations:

- MSG/PR - SGG - MET - DGLTEJO - IGE - ANAC - ONM - SAM - ASECNA - AFROPORT 2 2 - JO

- Archives